

Bibliothèque anarchiste

La ZAD sans les Zadistes ?

Anonyme

Anonyme
La ZAD sans les Zadistes ?
octobre 2017

extrait le 29 juillet 2026 de Squat.net
Issu de la compilation *De la légende à l'oubli* (2024)
concernant la ZAD de NDDL.

bibliotheque-anarchiste.com

octobre 2017

Table des matières

La lutte contre l'aéroport	4
La lutte contre son monde	5
Une ZAD sans Zadistes ou presque	5

risquent de ne plus trouver intérêt à rester dans un tel univers en voie de normalisation.

Si on arrive au constat que, plus on est conforme aux règles et plus on gagne au jeu, pour qui pourra-t-on parler de « victoire » ?

Verra-t-on se dessiner une sorte de compromis proposé par la Médiation? Déjà, on entend dire en réunion que « tous les Zadistes ne pourront pas rester » ou qu' « il faudra faire des projets ou des compromis pour être entendus ». Cela veut-il dire que certaines personnes risqueraient de devoir quitter les lieux? Or, pour de nombreux Zadistes, le slogan « contre l'aéroport et son monde » gardera tout son sens, même après l'abandon du projet. Et il/elles n'accepteront probablement pas que l'Etat capitaliste reprenne possession de la Zone, ce qui équivaldrait à la vider de toutes les cabanes hors normes, de toutes les cultures sans autorisation, pour une tentative de vie sociale sans oppression.

Pour éviter cela, certaines composantes cherchent à créer une « entité », comme il y a eu au Larzac, qui pourrait devenir une sorte d'interface entre l'Etat et les Zadistes. Mais il y a de nombreux Zadistes à qui elle ne légitime pas cette autorité, d'autant que cette dernière risquerait de chercher à donner des gages de bonne volonté à l'Etat, pour asseoir sa crédibilité. Se dessineraient alors des positions devenues antagonistes, entre celles et ceux qui chercheront une solution juridique, reconnue par l'Etat en négociant avec lui, et celles et ceux qui refusent toute négociation avec l'Etat, en se disant prêt-es à une confrontation directe pour éviter l'expulsion.

Cela revient à poser des questions plus fondamentales : qui va donner droit aux autorités? Qu'est-ce que la propriété? Peut-il exister une propriété commune des terres, des habitations? Peut-il exister des propriétés sans Etat pour les légaliser? Quelles sont les personnes qui pourront rester sur la Zone? Selon quels critères? Édiktés par qui? Qui se chargera de « faire le ménage » et en parallèle, on peut se poser la question : quelles seraient les caractéristiques des gagnant-es et des perdant-es?

Si, pour tirer son épingle du jeu, il faut avoir une position proche de celles attendues par l'Etat, et si celles et ceux qui perdront le plus ont les positions le plus « hors cadre », le contenu et le résultat de la lutte risque de prendre un tout autre aspect. Et bien des occupant-es de longue date

Ou du moins sans certains Zadistes... C'est ce qui pourrait bien se dessiner à l'issue de la période de Médiation, qui prendra fin le 1er décembre, après six mois d'auditions avec certaines composantes de la lutte.

À ce jour, ont accepté d'y participer les membres de la Coordination des opposants à l'aéroport qui regroupe une soixantaine d'organisations très disparates¹. Par contre, les occupant-es de la ZAD ont refusé, à ce jour, d'y participer, certain-es ne reconnaissant pas la légitimité de cette Médiation, d'autres se positionnant comme une force d'opposition permanente. Dans les faits, il n'y a pas de voix commune parmi les occupant-es : certain-es définissent déjà des projets, agricoles ou non, à présenter éventuellement au gouvernement, d'autres estiment que leur présence sur le territoire est déjà effective depuis plus de dix ans et que les plus anciennes ne, et qu'il n'a pas à être négociée.

Les paysans du collectif COPAIN² avaient refusé de participer à la première partie de la Médiation, technique sur l'aéroport, mais envisagent maintenant d'y participer, maintenant que l'avenir de la ZAD est à l'ordre du jour. Participation qui s'inscrirait dans le cadre d'une délégation commune avec le maximum d'entités contre l'aéroport.

Les réflexions qui suivent ne sont en rien une version officielle ou unanime, mais sont basées sur nos observations et réflexions qui ont eu lieu sur la ZAD au courant de l'été.

Rappelons qu'une Médiation a été nommée par le premier ministre, M. Philippe, le 1er juin, dans le but : « d'identifier la mesure la mieux apte à satisfaire les besoins de transport à long terme et de préservation de l'environnement, [...] tout en permettant un retour à l'état de droit et le respect de l'ordre public. » (Lettre de mission signée par M. Hulot.)

De son côté, M. Macron avait déclaré à WWF (source *Le Monde*) : « Je prendrai ma décision six mois après l'élection, mais malgré tout ma tête le fait que la concertation locale

1. Pour une liste non exhaustive : voir le site de l'ACIPA.

2. Pour plus d'infos, voir le site de l'ACIPA.

a donné un avis favorable. Donc, il faudrait des éléments forts pour que nous y revenions. »

On ne peut être plus clair. De chaque côté de cette lutte, il s'agit de l'aéroport et son monde.

La ZAD est un endroit exceptionnel, en ce sens qu'il est possible d'y exprimer différents types d'organisations sociales et matérielles, sans que ni la police, ni aucune forme de contrôle social ou par les normes n'intervienne. Ceci est la suite de l'échec cinglant de l'opération César en 2012, où le rapport de forces qui s'imposait alors est perdu. Contrairement à de nombreux endroits en France ou dans le monde où les forces de répression interdisent toute mise en place d'une société autonome.

La lutte contre l'aéroport

C'est le premier temps intervenu par la Médiation : analyser les conséquences économiques, sociales, environnementales, agricoles, techniques, d'un transfert ou non de l'aéroport de Nantes-Atlantique à NDDL. Les Naturalistes en lutte ont été auditionnés par la Médiation sans pouvoir présenter tous leurs arguments, puisqu'ils avaient déjà été déboutés en justice ; étaient présents à cette même audience les experts de Vinci. La Coordination y est allée porter ses expertises techniques.

Plaçons-nous dans l'hypothèse où la Médiation conclut à l'absurdité du projet et que le Président, E. Macron, conclut à son annulation. N'oublions pas que cette victoire indéniable contre un grand projet inutile et imposé ne perturbera en rien l'organisation du transport aérien. Et tout ne sera pas terminé à ce moment-là. Pourtant, certaines composantes de la lutte pourraient bien s'arrêter là, estimant que les Zadistes n'auraient plus besoin d'être sur la Zone.

Mais une nouvelle lutte commencera.

La lutte contre son monde

C'est le second temps préparé par la Médiation qui a débuté en septembre. La lutte se déplace clairement sur le terrain de la propriété et du foncier. Déjà des forces se structurent qui ont des intérêts divergents.

Du côté des paysans, les personnes sont à peu près sûres de retrouver la situation d'avant : ce sont les paysans qui ont résisté. Les paysans regroupés dans le réseau CO-PAIN, appuyés par d'autres composantes du mouvement, ne veulent pas voir les agriculteurs qui ont vendu à VINCI revenir sur les anciennes terres. Une lutte risque alors de s'engager au sein de la mouvance paysanne.

Le mouvement de lutte a déjà récupéré 230 ha sur les 1650 ha de la ZAD qui souhaite en prendre d'autres, voire la totalité, comme le montre la manifestation des 21/22 octobre pour la prise de nouvelles terres et l'aménagement de nouveaux projets, qui a servi à montrer cette détermination³. Certaines terres servent à faire la production de lait, de pain, de bière ou des petits élevages. D'autres terres sont communisées et servent à des grandes cultures (céréales, maïs, pommes de terre, oignons, tournesol...). D'autres sont utilisées pour du maraîchage approvisionnant le non-marché ou salle de vente de la ZAD. Enfin des Zadistes ont imposé une trentaine d'hectares où ils vivent et cultivent de manière non conventionnelle. On voit donc derrière la façade unitaire le mouvement très divers.

Une ZAD sans Zadistes ou presque

En ce qui concerne le sort des occupant-es, de nombreuses questions sont soulevées. La lettre de mission de la Médiation le précise bien : « [...] tout en permettant le retour à l'état de droit et le respect de l'ordre public. »

3. Détermination un peu flagolante, puisqu'il avait été précisé que si les agriculteurs à qui ces terres étaient « prises » venaient les cultiver, elles ne seraient donc pas reprises. A comparer avec la chanson de 1970 « on ne fera rien pousser qui ne sera coupé »...